



ANTI-ALGUES ULTRA CONCENTRÉ

Problèmes/solutions - Liquide



CARACTÉRISTIQUES

- Teneur moyenne en matière active très élevée.
- Ne contient pas de cuivre.
- Effet clarifiant prononcé.
- Compatible (en solution) avec le système PHMB.
- Efficace quel que soit le pH de l'eau à traiter.
- Recommandé en association avec les oxydants (synergie).
- Non moussant aux dosages recommandés.
- Adapté aux eaux très agitées.
- Ne modifie pas le pH de l'eau.
- Compatible avec tout équipement de filtration.
- Produit recommandé pour le traitement des eaux très agitées : toboggans, nage à contre-courant, spas, jets....

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

NE MÉLANGER À AUCUN AUTRE PRODUIT. NE JAMAIS DILUER AVANT USAGE.

- Conservation au sec, dans un endroit bien ventilé, à une température moyenne journalière n'excédant pas 35°C.
- Ne jamais verser de produit à la surface de l'eau en présence de baigneurs.
- La date d'expiration et le numéro de lot figurent sur l'emballage.

MODE D'EMPLOI

- S'assurer que la filtration soit en marche.
- Répartir le produit au plus près de l'eau, en face des refoulements s'il y en a.

Prévention du développement des algues :

- À la mise en service : prévoir 80 ml pour 10 m³ d'eau.
- Traitement d'entretien : **Chaque semaine : prévoir 40 ml pour 10 m³ d'eau.**

Rattrapage des eaux vertes (mode curatif) :

- Prévoir 150 ml pour 10 m³ d'eau.
- Si possible, avant traitement, bien brosser les endroits où les algues se situent.
- Si l'envahissement des algues est très important, pratiquer en même temps une chloration-choc ou un traitement de choc à l'oxygène actif.
- En mode curatif, la disparition des algues peut prendre 24 à 48 heures.

COMPOSITION

Substance active : chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé (CAS N°25988-97-0) : 24,75g/100ml

SÉCURITÉ

Désinfectant TP2 – AL (comprimés). Utilisateurs non professionnels. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. **Tenir hors de portée des enfants. Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.** Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. **Suisse** : L'emballage / récipient / boîte partiellement vide doit être rapporté(e) au point de vente ou remis(e) à un centre de collecte pour déchets spéciaux.

Attention



Se débarrasser des algues et prévenir leur réapparition

